



Dispositif ayant pour objectif de promouvoir la pratique musicale en permettant aux jeunes dionysiens et dionysiennes de **6 à 18 ans** et sous certaines conditions, d'accéder à la culture et à la vie associative grâce à une prise en charge municipale d'une partie du coût de l'inscription.

Cette démarche s'appuie sur l'axe 6 de la **Charte des Associations**.

Critères d'éligibilités (joindre une copie des documents):

- ✓ Etre domicilié sur le territoire communal,
 - ✓ Inscrire votre enfant (licence) dans une école de musique dionysienne signataire de la «*Charte des Associations*»,
 - ✓ Enfants de 6 à 16 ans: bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
 - ✓ 16 à 18 ans : famille dont le plafond de revenus ouvre droit à l'ARS,
-
- ▶ **L'aide (de 50 €) est limitée à une activité par an et par enfant.**
 - ▶ **Le versement sera effectué directement sur le compte de l'association**
 - ▶ **Remettre la fiche d'inscription au verso à l'association accompagnée des justificatifs suivants: ARS ou attestation CAF (mentionnant l'attestation de rentrée scolaire)**

PASS' MUSIQUE - Fiche d'inscription

Valable pour une seule activité par an et par enfant
(à retourner à l'association avant le 20/10/2023)

Nom et adresse du représentant légal :

Enfant 1

Nom / Prénom:.....

Date de naissance:

Classe et établissement scolaire:.....

Nom de l'association:

Visa de l'association

Enfant 2

Nom / Prénom:.....

Date de naissance:

Classe et établissement scolaire:.....

Nom de l'association:

Visa de l'association

Enfant 3

Nom / Prénom:.....

Date de naissance:

Classe et établissement scolaire:.....

Nom de l'association:

Visa de l'association

Enfant 4

Nom / Prénom:.....

Date de naissance:

Classe et établissement scolaire:.....

Nom de l'association:

Visa de l'association

Signature des parents